CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

À une séance extraordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphane tenue à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 5 mai 2014, à 21 h 00, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Monsieur le maire : Renald Côté Messieurs les conseillers : Hervé Dubé

Vallier Côté Sébastien Dubé

Mesdames les conseillères : Pâquerette Thériault

Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise de notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

14.05.132 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller vallier Côté et accepté à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

14.05.133 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2013

Monsieur Jacques Moreau de la firme Mallette procède au dépôt des états financiers 2013 ainsi que son rapport concernant la vérification de l'administration financière de la Municipalité de Saint-Épiphane pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2013.

Les états financiers font état d'un excédent sur les revenus (surplus) de 64 544 \$ pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013.

Le surplus accumulé qui était de 310 233 \$ à la fin 2012 est passé à 374 777 \$ à la fin 2013 tandis que le total du fonds réservé (fonds de roulement) et des réserves financières est passé de 75 220 \$ à 79 410 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport financier 2013 soit adopté tel que présenté. Une copie dudit rapport sera transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à la Loi.

14.05.134 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Il est 21 h 20.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et acceptée à l'unanimité des conseillers à 21 h 25.	
Renald Côté, maire	Nicolas Dionne, directeur
	général et secrétaire-trésorier